

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 17 décembre 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Normand Parr
France Leblanc

Absence motivée : M. Lauréat Plante

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

12-12-290 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté, tel que proposé, et qu'elle débute à 20 h 10.

12-12-291 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-231

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2013, après la lecture faite.

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 2012-231 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2013, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles, tel que présenté.

12-12-292 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2013 – 2014 – 2015

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2013 – 2014 – 2015, tel que présenté.

12-12-293 PAROLE À L'ASSEMBLÉE (EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE P.T.I., ARTICLE 474.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)

Douze (12) personnes ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

12-12-294 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 44, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever l'assemblée.

Accepté.